



SwissLife

*Fondation collective
Swiss Life Invest*

Rapport de gestion 2020

Rapport annuel de la gérance.....	3
Informations sur le marché	6
Evolution des marchés financiers	7
Bilan.....	10
Compte d'exploitation	12
Annexe aux comptes annuels 2020	15
I Bases et organisation	15
II Membres actifs et bénéficiaires de rentes	17
III Mode de réalisation du but	17
IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	18
V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture.....	18
VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements.....	20
VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	22
VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance.....	22
IX Autres informations relatives à la situation financière.....	22
X Evénements survenus après la clôture du bilan	23
Rapport de l'organe de révision	24

Rapport annuel de la gérance

L'année 2020 a été marquée par les conséquences de la pandémie de coronavirus. Outre les marchés financiers, qui ont été secoués par de fortes turbulences, les normes sociales jusqu'alors en vigueur ont été mises à rude épreuve. La cohabitation et la collaboration ont évolué, dans la sphère privée comme professionnelle.

Durant le confinement partiel également, les employeurs et les salariés des entreprises affiliées ont continué de bénéficier du conseil et du suivi complets de Swiss Life. En raison des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de distanciation, les communications par téléphone, e-mail ou visioconférence ont été privilégiées.

Le conseil de fondation

Les conséquences économiques de la propagation du coronavirus (Covid-19) ont également été discutées au sein du conseil de fondation. Suite à la décision du Conseil fédéral du 20 mars 2020, un report temporaire et sans intérêts du paiement des cotisations aux assurances sociales (AVS/AI/APG/AC) a été autorisé. En vue de soutenir les entreprises affiliées, le conseil de fondation a discuté d'éventuelles mesures pouvant être prises concernant les cotisations de caisse de pensions, et a décidé le 24 mars 2020 de renoncer temporairement à prélever des intérêts moratoires. En outre, les mesures d'encaissement telles que les mises en demeure et les poursuites ont été provisoirement suspendues.

Le 30 avril 2020, le conseil de fondation a tenu sa réunion ordinaire, durant laquelle le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2019 ont été approuvés. Le conseil de fondation a en outre chargé la gérance d'organiser l'élection ordinaire du conseil de fondation pour le nouveau mandat, qui débutera le 1^{er} juillet 2021 et durera quatre ans. Tous les membres actuels du conseil de fondation s'étaient déclarés prêts à se représenter, contribuant ainsi fortement à la pérennité de l'organe. L'élection a eu lieu au quatrième trimestre 2020. Tous ont été confirmés dans leurs fonctions par les œuvres de prévoyance habilitées à voter.

Lors de la deuxième réunion ordinaire du 29 octobre 2020, l'instruction relative au SCI (système de contrôle interne) a été approuvée, tout comme le rapport sur l'environnement de contrôle.

Investissement responsable

Une réflexion responsable et sur le long terme est l'un des principes de base du placement des avoirs de prévoyance des assurés. En tant que partenaires, Swiss Life et la Fondation de placement Swiss Life sont conscientes de leur responsabilité particulière. Par conséquent, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) sont systématiquement pris en compte dans les décisions de placement, dans le cadre d'un processus structuré avec contrôle des risques. Le conseil de fondation considère l'évaluation et l'offre de solutions de placement responsables comme faisant partie de son devoir de diligence et comme partie intégrante d'une gestion globale des risques. L'offre attrayante, qui se compose de différentes stratégies de placement présentant des caractéristiques de risque et de rendement différentes et d'une assurance épargne unique en son genre, fait l'objet d'un contrôle et d'un développement permanents.

Le contexte légal en 2020

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle obligatoire notamment, le contexte légal est en pleine phase de mutation. Nous connaissons désormais la proposition de réforme du Conseil fédéral et ses grands éléments en vue de stabiliser progressivement le deuxième pilier.

L'objectif de la réforme doit être de réduire fortement la redistribution des assurés actifs vers les retraités. Malgré tout, le niveau des rentes des personnes concernées doit être maintenu. Des mesures de compensation appropriées sont donc aussi nécessaires pour la génération de transition concernée. Cela vaut notamment pour les personnes auxquelles l'abaissement du taux de conversion minimum ne laisse plus assez de temps pour se constituer un avoir de vieillesse suffisant en vue de maintenir le niveau actuel des rentes.

Le contexte économique

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié l'émergence du Covid-19 de pandémie. Vers la fin du premier trimestre 2020, les appels au respect de mesures d'hygiène et de distanciation strictes ainsi que l'interdiction des manifestations de grande ampleur ont entraîné un effondrement de l'économie en Europe. Le climat d'incertitude s'est également emparé des marchés des actions. La nature particulière de la crise a permis aux autorités de réagir suffisamment tôt par d'importantes mesures de politique monétaire et fiscale. Mais malgré toutes ces mesures, le choc de l'offre a entraîné la plus grave récession économique mondiale depuis des décennies. L'assouplissement progressif des mesures d'endiguement a permis d'amorcer une reprise en Europe à partir de la mi-mai. Cette évolution, conjuguée au «filet de sécurité» tendu par les politiques monétaire et fiscale, a entraîné un fort redressement sur les marchés des actions. Avec la mise au point réussie de vaccins, l'année s'est étonnamment bien terminée pour les actions.

Marché des affaires

La popularité des plans «1e», c'est-à-dire des solutions de prévoyance permettant aux assurés de choisir individuellement leur stratégie de placement, se reflète également dans les bons chiffres de croissance de la fondation.

Le grand intérêt pour cette forme de prévoyance intéressante illustre le besoin croissant des entreprises et des assurés de pouvoir prendre librement les décisions de placement concernant leurs avoirs de vieillesse. Cette prévoyance propose d'intéressantes options liées à un potentiel de rendement supplémentaire pour le placement des différents capitaux de prévoyance.



Werner Schneider
Président du conseil de fondation



Ivy Klein
Pour la gérante (Swiss Life SA)



Informations sur le marché

Contexte économique

Le 8 janvier 2020, le journal *Neue Zürcher Zeitung* se faisait pour la première fois l'écho d'une mystérieuse maladie pulmonaire en Chine. Aujourd'hui, nous savons que cela annonçait une crise sanitaire mondiale et la plus grave récession depuis des décennies. Le 11 mars, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qualifiait de pandémie l'épidémie de Covid-19. Vers la fin du premier trimestre, les appels au respect de mesures d'hygiène et de distanciation strictes ainsi que l'interdiction de grands événements faisaient chuter l'activité économique en Europe. L'inquiétude s'est aussi emparée des marchés des actions. La nature particulière de la crise a permis aux autorités de réagir tôt via de solides mesures de politique monétaire et fiscale. En mars, la banque centrale américaine a ainsi procédé à de nouvelles baisses de taux, et annoncé de nouveaux achats d'emprunts. Le même mois, le Congrès américain s'accordait, par-delà ses clivages internes, sur un vaste plan de relance. En Suisse aussi, de larges mesures fiscales ont été prises pour soutenir les entreprises rencontrant des problèmes de liquidités. Mesure à plus long terme, un fonds de 750 milliards d'euros pour la reconstruction a été adopté par l'UE en juillet. Malgré tous ces gestes, le choc de l'offre sur l'économie mondiale a entraîné la plus grande récession de ces dernières décennies. Avec l'assouplissement progressif des mesures d'endiguement, la dynamique économique s'est redressée en Europe à partir de la mi-mai. Couplée au filet de sécurité formé par la politique monétaire et fiscale, cette évolution a entraîné une forte reprise sur les marchés des actions. Lorsqu'il est apparu, en novembre, qu'une deuxième vague avait atteint l'Europe, de vastes pans de l'économie ont de nouveau dû ralentir leurs activités. Malgré la nette dégradation de la situation épidémiologique, il est rapidement apparu que le préjudice économique des mesures d'endiguement serait moindre qu'entre février et mai 2020. Trois raisons l'expliquent: on sait depuis le printemps que les politiques monétaire et fiscale feront tout pour écarter le risque d'une crise financière. De plus, les chaînes d'approvisionnement internationales restent intactes, permettant un maintien de la production industrielle. Troisièmement, l'industrie manufacturière européenne a pu profiter de la demande croissante venant d'Asie et d'Amérique. C'est ce qu'a confirmé en novembre et décembre la robustesse étonnante des indices des directeurs d'achat industriels. Conséquence de la pandémie, des séries de données à haute fréquence sont désormais publiées sur l'évolution conjoncturelle. Pour la Suisse, elles confirment que le produit intérieur brut a probablement stagné au dernier trimestre, mais ne s'est en aucun cas effondré comme au deuxième trimestre.

Suisse: indice relatif à l'activité économique économique hebdomadaire

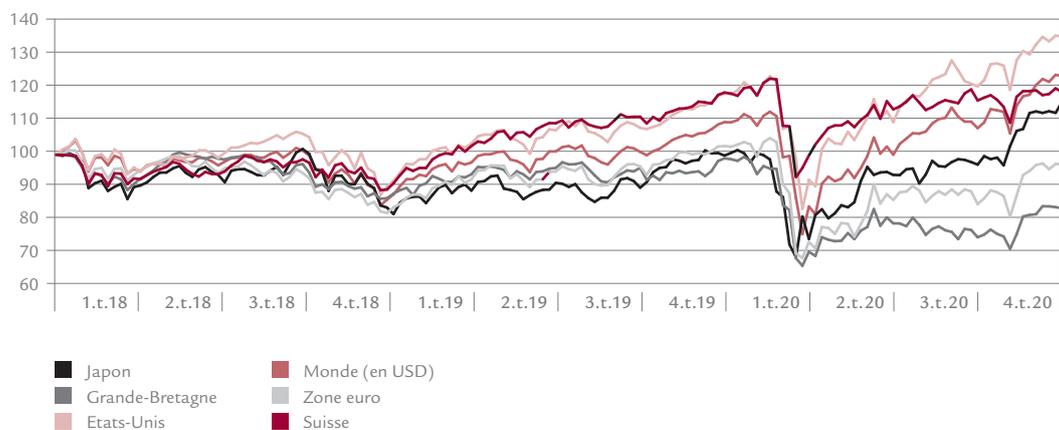


AEH, variation en % par rapport à la même semaine de l'année précédente
Source: SECO

Evolution des marchés financiers

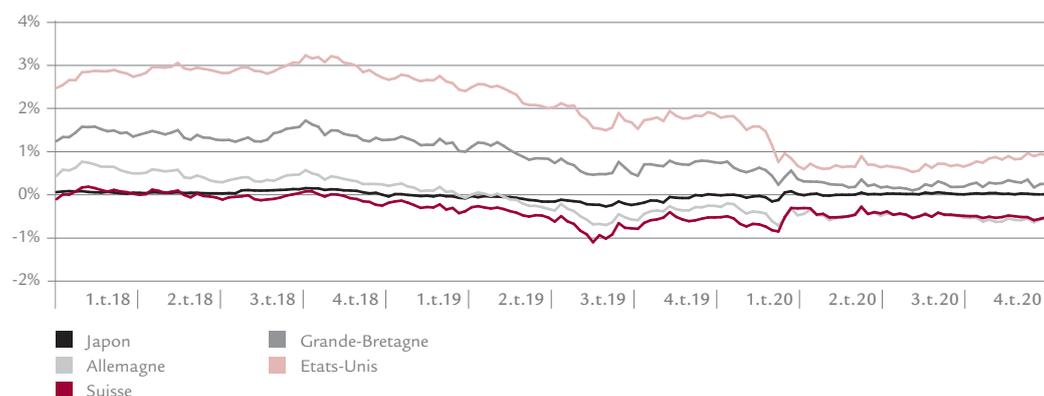
Actions

Le 19 février 2020, la tendance haussière sur les marchés boursiers, presque ininterrompue depuis mars 2009, a été stoppée en raison des signes de plus en plus évidents d'une pandémie. Les principaux indices directeurs ont chuté d'environ 30% sur cette période, et ce jusqu'à la mi-mars. Toutefois, les politiques monétaire et fiscale ayant très rapidement fait face à la crise économique menaçante, les actions se sont nettement redressées dès le deuxième trimestre 2020. L'annonce d'une percée dans la recherche d'un vaccin contre le Covid-19 a entraîné de nouveaux records sur les marchés des actions durant les dernières semaines de l'année.



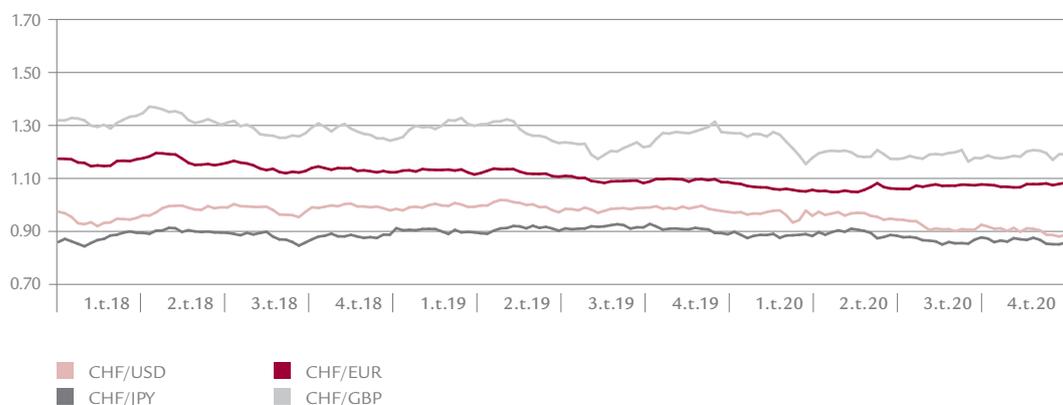
Taux d'intérêt

Au début de la récession provoquée par l'apparition de la pandémie de Covid-19, les rendements des obligations des débiteurs publics ont augmenté dans de nombreux pays, le financement des mesures fiscales mises en œuvre commençant à susciter des doutes. La réaction rapide de la politique monétaire en vue d'accompagner les mesures conjoncturelles prises a stoppé cette évolution dès le deuxième trimestre. En Suisse, les rendements des obligations de la Confédération sont de nouveau tombés en terrain négatif à partir de la mi-avril. Au cours de l'exercice, les banques centrales de Suisse, de la zone euro et des Etats-Unis ont clairement indiqué qu'elles maintiendraient leur politique monétaire ultra-accommodante au cours des prochaines années.



Devises

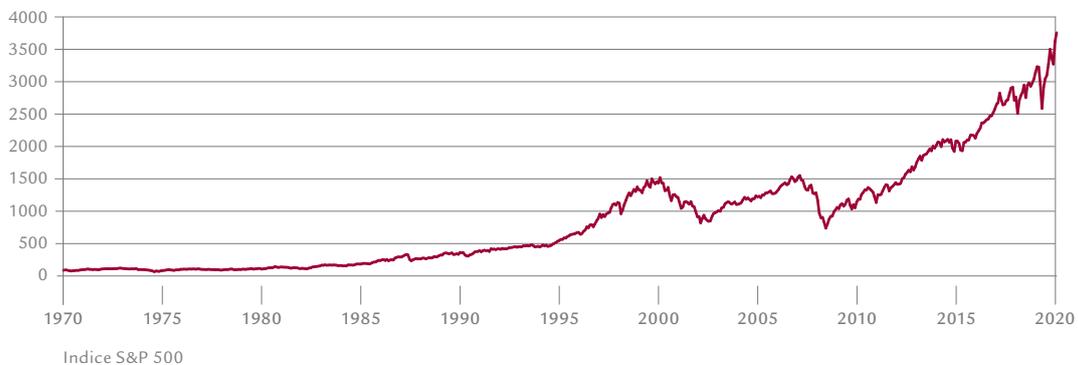
La crise de 2020 a entraîné une nouvelle appréciation du franc suisse. Contrairement à la crise de la dette en Europe, c'est ici le dollar américain qui s'est nettement affaibli en comparaison annuelle. Le 1^{er} octobre 2019, le franc était encore à parité avec le dollar. Un an plus tard, le billet vert ne valait plus que 92 centimes de francs. Il ressort des chiffres de la Banque nationale suisse que celle-ci est intervenue au premier semestre 2020 à hauteur de 90 milliards de francs afin d'éviter une nouvelle appréciation. La stabilisation économique à partir de mai a tout de même contribué à une détente du rapport de change face à l'euro.



Perspectives

Deux événements importants des derniers jours de 2020 annoncent déjà la nouvelle année: la conclusion par l'UE et le Royaume-Uni d'un accord réglant le Brexit et l'abandon par le président américain sortant Donald Trump de son opposition à un plan de relance visant à lutter contre les conséquences de la pandémie. Ces deux événements ont été bien accueillis par les marchés des actions. Le revers temporaire sur la voie de la reprise devrait être surmonté au cours du premier trimestre. Avec le lancement des campagnes de vaccination, 2021 pourrait marquer la fin de la pandémie. En Allemagne, la coalition au pouvoir a donc tout intérêt à maintenir sa politique fiscale généreuse jusqu'aux nouvelles élections de septembre. Les banques centrales assurent aussi qu'elles maintiendront leur politique monétaire ultra-accommodante. Selon les estimations, le produit intérieur brut de la Suisse devrait retrouver son niveau d'avant crise au second semestre 2021. Tout revers dans la campagne de vaccination, nouvelle aggravation de l'épidémie due à des mutations du virus ou nouvel embrasement de la pandémie en Asie entraînerait un grave déficit économique. Mais même dans l'hypothèse favorable d'une reprise économique soutenue, les effets à retardement de la récession se feront ressentir. En Suisse, nous tablons sur un taux de chômage en hausse à 4% au premier semestre. Le nombre de faillites d'entreprises et de cessations d'activités devrait aussi fortement augmenter.

Record historique pour le marché américain des actions



Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
ACTIFS			
Liquidités		12 632 234	7 743 036
Créances envers des sociétés de l'employeur (arriérés de cotisations)		4 322 100	3 176 501
Créances envers Swiss Life SA		-	-
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		16 954 334	10 919 538
Titres	VI.2	131 906 207	83 079 307
TOTAL TITRES		131 906 207	83 079 307
Comptes de régularisation – actif		-	60 345
TOTAL PLACEMENTS		148 860 540	94 059 189
TOTAL ACTIFS		148 860 540	94 059 189

Bilan au 31 décembre

En CHF	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
PASSIFS			
Engagements envers des assurances		2 767 629	847 445
Autres engagements		900	6 703
TOTAL ENGAGEMENTS		2 768 529	854 147
Compte de régularisation – passif		76 846	12 833
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF		76 846	12 833
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.6	1 729 656	1 264 171
TOTAL RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		1 729 656	1 264 171
Capitaux de prévoyance de assurés actifs		143 742 860	91 296 999
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		143 742 860	91 296 999
Fonds libres des oeuvres de prévoyance	V.5	508 517	582 645
TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		508 517	582 645
Capital de la fondation		48 394	41 269
Excédent des produits / Excédent des charges		-14 260	7 125
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)		34 134	48 394
TOTAL PASSIFS		148 860 540	94 059 189

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2020	2019
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations Salariés		8 229 796	5 010 156
Cotisations Employeur		19 134 375	12 429 148
TOTAL COTISATIONS		27 364 171	17 439 304
Utilisation de réserves de cotisations de l'employeur pour des paiements de cotisations		-241 264	-233 681
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour des paiements de cotisations		-77 840	-11 000
Versements uniques et rachats		22 178 739	15 467 713
Contribution de l'employeur aux fonds libres		-	-
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	895 719	620 218
TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES		50 119 525	33 282 554
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage		24 774 025	10 187 364
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	V.5	6 257	613 178
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		-	160 400
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE		24 780 282	10 960 941
TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		74 899 807	44 243 496
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Prestations en capital en cas de retraite		-1 674 133	-337 496
Prestation en capital suite à un décès		-189 713	-
Capital décès supplémentaire		-672 120	-
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-2 535 966	-337 496
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-19 358 243	-14 928 378
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-1 885 444	-259 954
Versements anticipés pour EPL/divorce		-257 147	-159 717
Report de fonds libres en cas de dissolution de contrats		-2 545	-579 533
Report de réserves de cotisations de l'employeur en cas de dissolution de contrats		-188 970	-
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE		-21 692 348	-15 927 581
TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-24 228 314	-16 265 077

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2020	2019
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs		91 220 153	57 930 923
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs		-143 742 860	-91 297 000
Dissolution d'excédent		362 296	-
Constitution d'excédent		-385 941	-
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance		80 385	590 533
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.5	-6 257	-613 178
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur		430 234	233 681
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	-895 719	-620 218
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX		-52 937 708	-33 775 259
PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Excédent de Swiss Life SA		385 941	221 036
Prestations d'assurance		5 925 052	2 369 833
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		6 310 993	2 590 869
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime d'épargne à Swiss Life SA		-986 750	-579 962
Prime de risque		-2 941 890	-1 718 762
Prime pour frais de gestion	VII.2	-246 289	-144 353
Cotisation au Fonds de garantie		-7 108	-5 101
Versements LPP à Swiss Life SA		-3 071 608	-345 929
Rachat de prestation de prévoyance à Swiss Life SA		-1 009 000	-150 000
Versements issus de fonds libres à Swiss Life SA		-	-
Versements issus de l'excédent à Swiss Life SA		-32 721	-61 461
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		-8 295 366	-3 005 567
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE	VII.1	-4 250 588	-6 211 538
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS			
Résultat des intérêts		-27 180	-26 912
PRODUITS DES TITRES			
Produits des titres		5 349 794	6 926 338
TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE		5 322 615	6 899 426

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2020	2019
CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS	VI.5	-759 903	-490 328
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		4 562 712	6 409 098
AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		20 718	88 507
TOTAL AUTRES PRODUITS		20 718	88 507
AUTRES CHARGES			
Autres charges		-13 520	-32 320
TOTAL AUTRES CHARGES		-13 520	-32 320
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Charges administratives		-333 582	-246 621
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		-347 102	-278 942
RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS		-326 384	-190 435
- EXCÉDENT LIÉ AUX CHARGES ET AUX PRODUITS -/+		-14 260	7 125

Annexe aux comptes annuels 2020

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life Invest est une institution de prévoyance non enregistrée dont le but est de gérer la prévoyance extraobligatoire en faveur des salariés des employeurs sis en Suisse qui lui sont affiliés et de leurs survivants, mais aussi en faveur d'indépendants. Elle vise à couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès et à offrir un soutien au preneur de prévoyance ou à ses survivants dans les situations d'urgence comme en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective Swiss Life Invest est non enregistrée si l'on s'en réfère aux dispositions de la LPP (registre n° ZHNR0670).

I.3 Acte de fondation et règlements

La Fondation collective Swiss Life Invest a été instaurée juridiquement en tant que fondation par acte authentique le 1^{er} décembre 2011.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans un règlement spécifique séparé. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

Règlements de la fondation	Valable à compter du:
Acte de fondation	01.12.2011
Règlement de placements	01.06.2019
Règlement d'organisation	01.04.2015
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.05.2020
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	01.01.2018
Règlement de la prévoyance	Valable à compter du:
Règlement d'organisation pour la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	Début du contrat
Dispositions concernant la liquidation partielle	18.11.2015
Règlement relatif aux frais	01.01.2016
Règlement de prévoyance	01.01.2020
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.04.2015

I.4 Organe de gestion, droit de signature

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême de la fondation est le conseil de fondation. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

Membres du conseil de fondation

Représentants des salariés

Werner Schneider, Harting SA, Bâle, président

Patrick Hagen, Inventx AG, Coire

Représentants des employeurs

Alexander Kott, K2S Bauingenieure AG, Wallisellen, vice-président

Michael Wenger, Wenger Automation & Engineering AG, Winterthour

Durée du mandat

du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021

Droit de signature

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Ivy Klein

Siège de la fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Partie contractante : Libera SA, Zurich

Experte exécutante: Kate Kristovic

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, responsable du mandat : Claudio Notter

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2020, 219 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 151 l'année précédente), 73 contrats ayant été conclus et 5 dissous au cours de l'exercice de référence.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2020	2019
NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.	859	492
Augmentation	921	498
Diminution	-289	-131
ETAT AU 31.12.	1 491	859

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation a réassuré les risques actuariels auprès de Swiss Life SA.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

V.2 Evolution du capital de prévoyance

en CHF

	2020	2019
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 01.01.	91 296 999	57 930 923
Cotisations d'épargne	23 192 482	14 933 960
Versements uniques et rachats des salariés	21 169 739	15 317 713
Versements de libre passage	21 702 417	9 841 434
Remboursements des versements anticipés EPL	-	160 400
Résultat net des titres	4 562 712	6 435 994
TOTAL AUGMENTATIONS	70 627 349	46 689 501
Prestations de libre passage en cas de départ	-16 126 533	-13 118 078
Prestations en capital en cas de retraite	-1 608 096	-45 630
Prestations en capital en cas de décès	-189 713	-
Versements anticipés EPL	-257 147	-159 717
Résultat net des titres	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-18 181 489	-13 323 425
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 31.12.	143 742 860	91 296 999

EPL = Encouragement à la propriété du logement

V.3 Explication relative aux actifs et passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF		
	2020	2019
RÉSERVE MATHÉMATIQUE ASSURANCE ÉPARGNE AU 01.01.	5 973 992	9 260 917
Augmentation	4 113 329	557 390
Diminution	-1 957 137	-3 844 315
ETAT AU 31.12.	8 130 185	5 973 992

V.4 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA.

V.5 Evolution des fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF		
	2020	2019
ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.	582 645	560 000
Augmentation par reprise de contrat	6 257	613 178
TOTAL AUGMENTATION	6 257	613 178
Utilisation pour paiement de cotisations	-77 840	-11 000
Utilisation pour la dissolution de contrat	-2 545	-579 533
Diminution pour augmentation de prestations de rentes de vieillesse	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-80 385	-590 533
ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	508 517	582 645

V.6 Degré de couverture

En CHF		
	2020	2019
VALEURS COMPTABLES		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	148 860 540	94 059 189
- Autres engagements et comptes de régularisation - passif	-77 746	-19 535
- Engagements envers Swiss Life SA	-2 767 629	-847 445
- Réserves de cotisations de l'employeur des œuvres de prévoyance	-1 729 656	-1 264 171
- Fonds libres des œuvres de prévoyance	-508 517	-582 645
- Réserve mathématique Assurance épargne	8 130 185	5 973 992
	3 046 638	3 260 196
TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE	151 907 178	97 319 385
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	143 742 860	91 296 999
- Réserve mathématique Assurance épargne	8 130 185	5 973 992
	151 873 045	97 270 992
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE	151 873 045	97 270 992
DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.	100,02%	100,05%

VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2019. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. La fondation offre aux personnes assurées la possibilité de choisir parmi différentes stratégies de placement. Dans cette optique, elle sélectionne un ou plusieurs placements collectifs qui proposent différents profils de risque et de rendement. Il convient de tenir compte du profil de risque de la personne assurée pour chaque décision de placement.

Les capitaux des personnes assurées sont investis exclusivement dans les placements collectifs de la Fondation de placement Swiss Life sélectionnés par le conseil de fondation. Les personnes assurées peuvent changer de placement collectif quand elles le souhaitent. Si leur fortune se monte à moins de 500 francs, elle est détenue en liquidités. En cas de fortes perturbations sur les marchés, le conseil de fondation peut intervenir dans les décisions de placement de la personne assurée.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

VI.2 Présentation des placements par catégorie

CATÉGORIE DE PLACEMENT	en CHF		en %	en %	en CHF
	31.12.2020	Actuellement	Delta		31.12.2019
Liquidités	12 632 234	8,74%	63,14%		7 743 036
BVG-Mix 15	18 561 252	12,84%	42,45%		13 030 109
BVG-Mix 25	36 236 012	25,07%	41,02%		25 695 383
BVG-Mix 35	37 526 612	25,96%	53,01%		24 526 324
BVG-Mix 45	20 545 754	14,21%	35,92%		15 115 726
BVG-Mix 75	12 215 368	8,45%	374,12%		2 576 438
Obl. Global Enterprises Short Term (couvertes en CHF)	6 821 208	4,72%	219,45%		2 135 327
TOTAL PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	144 538 440	100,00%	59,14%		90 822 343

VI.3 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2020, aucun produit dérivé n'a été utilisé. En 2020, il n'a pas non plus été recouru au securities lending. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2020.

VI.4 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Réalisé	De façon latente	en CHF		Performance en %	
			31.12.2020	Actuellement	31.12.2019	31.12.2020
BVG-Mix 15	13 449	504 869	518 318	11,29%	688 584	3,10%
BVG-Mix 25	-2 467	1 096 862	1 094 395	23,84%	2 316 517	3,50%
BVG-Mix 35	26 821	1 378 363	1 405 183	30,61%	1 712 833	3,90%
BVG-Mix 45	-131 398	814 342	682 944	14,88%	1 636 076	4,10%
BVG-Mix 75	91 604	753 017	844 620	18,40%	78 045	4,70%
Obl. Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	-9 563	53 994	44 431	0,97%	3 939	1,20%
TOTAL PRODUIT DES PLACEMENTS	-11 555	4 601 446	4 589 891	100,00%	6 435 994	

VI.5 Explication relative au frais de gestion de fortune

Placements	en CHF
	31.12.2020
Total des placements aux valeurs du marché	144 538 440
dont:	
Placements transparents	144 538 440
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2	-
Taux de transparence en matière de frais	100%
Frais de gestion de la fortune	en CHF
	31.12.2020
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	-
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	-
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	759 903
En % des placements offrant la transparence des frais	0,53%

VI.6 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur au niveau de l'œuvres de prévoyance

En CHF	2020	2019
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.	1 264 171	877 634
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	895 719	620 218
TOTAL AUGMENTATIONS	895 719	620 218
Utilisation pour dissolution de contrats	-188 970	-
Diminution pour le paiement de cotisations	-241 264	-233 680
TOTAL DIMINUTIONS	-430 234	-233 680
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	1 729 656	1 264 171

VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

VII.2 Prime pour frais de gestion / Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA.

La fondation ne doit s'acquitter d'aucun frais de marketing et de publicité ni de courtage et d'intermédiation.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance compétente

L'autorité de surveillance a pris connaissance des documents relatifs à l'établissement des rapports pour l'exercice 2019. Les observations formulées dans ce contexte ont été dûment prises en compte dans le cadre des rapports établis pour l'exercice 2020.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 18. Mai 2021

Fondation collective Swiss Life Invest

Werner Schneider
Président

Ivy Klein
Représentante de la gérante

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life Invest Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life Invest (pages 11 à 24), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

A blue ink signature of Claudio Notter is written over a light grey grid background. A red Swiss cross logo is visible in the top right corner of the grid area.

Claudio Notter
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A blue ink signature of Michel Weidmann is written over a light grey grid background. A red Swiss cross logo is visible in the top right corner of the grid area.

Michel Weidmann
Expert-réviseur

Zürich, le 18 mai 2021

Mentions obligatoires

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life Invest est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2021

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix*

*Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com*